**PROCURATION POUR UNE**

**DEMANDE D’ACCÈS À UN DOCUMENT**

*Si votre demande d’accès à un document est demandée par une tierce personne, en votre nom, par une personne de votre choix, vous devrez fournir une procuration. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration disponible.*

[endroit], le [date]

Monsieur Jérôme Fortier, directeur général et greffier-trésorier

Responsable de l’accès à l’information

Municipalité de Saint-Henri

219 rue Commerciale

Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

**Objet : Procuration pour une demande d’accès à un document**

Je, soussigné(e), [nom du demandeur], domicilié(e) au [adresse complète du demandeur], autorise, par la présente, [Nom de la tierce personne], de la société [nom de la société] (s’il y a lieu), à demander, en mon nom, une copie du (des) document(s) suivant(s) :

-

-

-

Ces documents concernent mon immeuble situé au [adresse complète de l’immeuble]

Signé à [endroit], en date du [date], pour servir et valoir ce que de droit.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Veuillez prendre note que lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou s’il s’agit d’un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d’administration désignant une personne doit être adoptée à cet effet et remise avec la demande d’accès à l’information.